

Éducation formations



Consignes aux auteurs

VERSION DU 7/04/2025

Format de la revue *Éducation & formations* : 16 x 24 cm.

SOUSSION ÉLECTRONIQUE DU MANUSCRIT

Le manuscrit doit être soumis pour examen par le comité de lecture, en un fichier unique comprenant le texte ainsi que les encadrés, les figures et les tableaux numérotés, légendés mais aussi insérés et cités dans le texte, selon les préconisations ci-après décrites, par courriel à la rédaction en chef de la revue :

education.formations@education.gouv.fr

Une fois le manuscrit accepté, la version enrichie des remarques issues du comité de lecture et respectant strictement les consignes aux auteurs devra être envoyée au format .doc en utilisant la feuille de style. Elle sera accompagnée d'un classeur Excel comportant les données (exemptes de formules) et les légendes constitutives des graphiques, correctement organisés et numérotés en utilisant les onglets.

Désormais, il est indispensable que chaque manuscrit comporte : ses titre, sous-titre, résumé et mots-clés **en anglais**. La traduction est sous la responsabilité des auteurs.

Il est explicitement convenu que tout manuscrit soumis à la revue *Éducation & formations* est un travail original qui n'a pas été publié et qui n'est pas en cours d'évaluation par une autre revue. Néanmoins, si des documents de travail ou des preprints ont été diffusés au préalable sur une plateforme de preprints ou sur une archive ouverte institutionnelle, il est possible de les publier dans la revue.

Par ailleurs, il est fortement attendu des auteurs et des autrices qu'ils veillent à présenter avec rigueur leurs données, ainsi que leurs limites. Ils devront être attentifs à fournir toutes les indications nécessaires pour une bonne compréhension de leur propos par des lecteurs éventuellement non familiers du contexte de leur étude ou de son approche.

La rédaction en chef se réserve le droit de renvoyer aux auteurs, avant toute soumission à l'avis des relecteurs, les manuscrits qui ne seraient pas conformes aux modalités de présentation exposées ci-dessous.

PRÉPARATION DU MANUSCRIT

Concernant les articles « Données & Méthodes », les auteurs et autrices sont invités à appliquer l'ensemble des consignes ci-dessous en plus de celles qui sont dédiées à ce type d'article [renvoi vers la section].

Les auteurs veilleront à ce que dans les propriétés des fichiers électroniques transmis ne figurent aucune information ou référence permettant d'identifier le ou les auteurs (nom, affiliation, programme de recherche, remerciements, etc.). L'identité des auteurs sera indiquée uniquement sur la page d'ouverture du document (qui ne sera pas transmise aux évaluateurs) sur laquelle figureront les noms des auteurs, leurs affiliations et l'adresse mail de l'auteur référent.

Le manuscrit sera rédigé en français. Il devra être lisible – au moins dans ses grandes lignes – par toutes les communautés scientifiques constitutives du champ de l'éducation, et par les professionnels qui y exercent. Il devra comporter :

- un **titre (100 signes maximum espaces compris)**. Il sera fourni en français et en anglais;
- un **sous-titre : 75 signes espaces compris**. Il sera fourni en français et en anglais;
- les **nom, prénom, rattachement institutionnel ou universitaire, et adresse** des auteurs, ainsi que l'adresse électronique du contact;
- un **résumé** de 1 200 signes maximum espaces compris (qui suit la structure de l'article, fait ressortir la problématique et expose les principaux résultats). Il doit être **exempt de notes infrapaginales** et sera fourni en **français et en anglais**;
- des **mots-clés** (6 maximum) en français et en anglais;
- le **texte principal du manuscrit**, éventuellement assorti de figures, de tableaux, d'encadrés et d'annexes;
- une liste de **références bibliographiques**.

Les pages seront numérotées de façon continue dès la page de titre. Une **feuille de style** est jointe pour faciliter la mise en forme de l'article : en .doc avec des exemples et en .dot pour couler le texte en disposant des styles.

Le **texte du manuscrit pour un article de recherche** (texte, titres, intertitres, texte des encadrés et des annexes, hors références bibliographiques) comportera entre **30 000 et 50 000 caractères** (espaces compris). Ceci correspond à environ une quinzaine de pages pour un article rédigé avec la police Times New Roman, corps 12 pt, interligne 1,5, et mis en page au format A4 avec des marges de 2,5 cm.

Le **texte du manuscrit pour un article « Données & Méthodes »**, ou article présentant des données, un jeu de données, un indicateur, une méthode comportera 30 000 caractères espaces compris maximum (notes de bas de page et annexes comprises mais hors références bibliographiques). Ceci correspond à une dizaine de pages pour un article rédigé avec la police Times New Roman, corps 12 pt, interligne 1,5, et mis en page au format A4 avec des marges de 2,5 cm.

Le **titre** pourra être composé d'un **titre principal**, qui n'excédera pas **100 caractères** (espaces compris), et d'un **sous-titre (en français et en anglais)**. En outre, le corps du texte de chaque article comportera au maximum trois niveaux de titres que l'auteur veillera à bien rendre distincts sur son manuscrit en appliquant un style (titre 1, titre 2 et éventuellement titre 3).

Les **notes de bas de page** devront être utilisées avec discernement et seront **proscrites dans le résumé et dans les encadrés**. Elles seront **limitées** en nombre et en longueur : 550 signes maximum (équivalent à cinq lignes une fois maquetté). Leur numérotation se fera en continu sur l'ensemble du document. De plus, elles seront appelées dans le texte en utilisant la fonction « insérer une note de bas de page ».

Les **abréviations ou sigles** doivent être explicités lors de leur première occurrence dans le texte. Les termes scientifiques et techniques, ainsi que les unités de mesure et les symboles statistiques doivent être conformes aux normes internationales.

Les **formules mathématiques** et **équations** seront numérotées à droite, appelées dans le texte et présentées de façon lisible. Les auteurs utiliseront si possible la

fonction « équation » du logiciel de traitement de texte, ou présenteront les formules et équations en format « texte ».

FORMAT DES CONTENUS

Chaque **tableau, figure ou carte**, doit pouvoir être lu et compris indépendamment du texte principal de l'article. Pour cela il devra comporter un numéro, un titre suffisamment explicite par lui-même, des légendes ainsi qu'une note comportant les éléments : « Lecture », « Champ » et « Source(s) ».

Les **tableaux** sont soit réalisés avec l'aide d'un tableur (au format .xls ou .xlsx), puis copiés dans le document Word en version modifiable, soit réalisés directement sous Word avec l'outil tableau. Ils seront numérotés selon l'ordre d'apparition dans le manuscrit (par exemple : « **Tableau 1** »). Ils doivent être cités à propos dans le texte. Une page de la revue peut contenir en moyenne un tableau de 40 lignes en corps 6,5.

Les **figures** peuvent être des graphiques, des cartes, des schémas, etc. Elles seront numérotées et intégrées au texte selon leur ordre d'apparition (par exemple : « **Figure 1** », **qu'il s'agisse d'une carte ou d'un graphique**). Les **graphiques** sont, à l'instar des tableaux, fournis dans un classeur Excel, et accompagnés du tableau de données correspondant. Les graphiques complexes ou les schémas seront fournis sous la forme d'image dans un format vectorisé (.eps, .ai ou .wmf). Les figures ne pouvant être fournies en format vectoriel (scan, photos) seront transmises en .jpg, en 300 dpi. L'ensemble des figures et graphiques doit être cité à propos dans le texte. Veiller à ne pas mettre trop de figures par rapport à la quantité de texte. Les cartes seront exportées en .svg (voir les consignes dédiées aux cartes).

Les fichiers et les onglets Excel des figures seront nommés en fonction de leur numérotation dans le texte (Figure 1, Tableau 1, etc.).

Les **encadrés** seront utilisés dans les articles afin de permettre une mise en exergue de la description des données utilisées, ainsi que de la méthodologie d'exploitation de ces données. Les encadrés peuvent également être utilisés pour présenter un cadre réglementaire ou législatif, ainsi que des éclairages sur un contexte spécifique. Toutefois, les informations présentées doivent être indispensables à l'argumentaire principal. Le cas contraire, ils seront mis en annexes. L'ensemble des encadrés seront numérotés et cités selon leur ordre d'apparition dans le texte (ex. : encadré 1). **Ils ne doivent comporter ni figure, ni tableau, ni note infrapaginale**. Les encadrés ne devront pas dépasser une page, soit 4 500 signes.

Les **annexes** viennent en complément des encadrés. Elles contiennent des informations pertinentes (réglementation, échantillonnage, statistiques descriptives, etc.) mais non indispensables à l'argumentaire principal de l'article, contrairement au contenu des encadrés. Elles seront également numérotées en chiffre arabe, et citées à propos dans le texte. Le titre des annexes est de 85 signes maximum.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les **citations de références bibliographiques** seront faites dans le texte par le nom du (ou des) auteur(s) suivi de l'année de publication. Lorsque plusieurs références sont

appelées à la suite, dans une même parenthèse, elles seront ordonnées chronologiquement puis par ordre alphabétique des auteurs, selon le format suivant :

– (auteur 1, année);

– (auteur 1 & auteur 2, année);

– (auteur 1 et *al.*, année) à partir de trois auteurs, seul le premier auteur est indiqué, suivi de « et *al.* ». Ajouter autant d’auteurs que nécessaire pour distinguer d’une autre publication le cas échéant.

Exemple :

(Le Donné & Rocher, 2010; Daussin et *al.*, 2011; Van Zanten, 2011; Bacro et *al.*, 2013; Hilary & Louvet, 2013).

Les **références bibliographiques**, quant à elles, seront regroupées en fin de document par ordre alphabétique, puis le cas échéant par année de parution (ordre chronologique). Il doit y avoir une correspondance parfaite entre les citations des références bibliographiques du texte et la liste des références elles-mêmes en fin de document.

Le **modèle de présentation** de la liste de références bibliographiques respectera le modèle suivant :

Pour un article de périodique, une revue, le nom du périodique et leur numéro sont en italique. Il n’y a pas de mention « p. » pour la pagination.

Nom de l’auteur, Initiale(s) du prénom. (année). Titre de l’article. *Nom de la revue ou du périodique*, volume(numéro), page ou étendue de pages. **Le DOI, s’il existe, doit obligatoirement être mentionné dans les références bibliographiques.**

Exemples :

– Bluntz, C., Lemistre, P. (2022). Admission Post-Bac : le portail APB reflet des problématiques d’affectation dans l’enseignement supérieur. *Éducation & formations*, 103, 7-26. DEPP, SIES.

<https://doi.org/10.48464/ef-103-01>

– Piquée, C. (2010). Pratiques enseignantes envers les élèves en difficulté dans des classes à efficacité contrastée. *Revue française de pédagogie*, 170(1), 43-60.

<https://doi.org/10.4000/rfp.1520>

– Thomas, F. (2022). Résultats définitifs de la session 2021 du baccalauréat. *Note d’Information*, 22.10. DEPP. <https://doi.org/10.48464/ni-22-10>

Pour un ouvrage, le titre est en italique :

Nom de l’auteur, Initiale(s) du prénom. (année). *Titre du livre* (numéro d’édition le cas échéant). Nom de l’éditeur. DOI si existant.

Exemples :

– Brousseau, G. (1998). *La théorie des situations didactiques*. La Pensée Sauvage.

– Van Zanten, A. (2011). *Les politiques d’éducation* (2^e édition). Presses Universitaires de France.

Pour un article dans un ouvrage collectif ou le chapitre d’un livre :

Nom de l’auteur, Initiale(s) du prénom. (année). Titre de l’article ou du chapitre. In Initiale(s) du prénom. Nom de l’auteur, *Titre de l’ouvrage* (p.). Nom de l’éditeur. DOI si existant.

Exemple :

– Bacro, F., Florin, A., Guimard, P., Rambaud, A. (2013). L'évaluation du bien-être des jeunes enfants : nouvelles perspectives en psychologie du développement. In A. Florin, M. Préau (dirs.), *Le bien-être* (p. 71-82). L'Harmattan.

Pour une thèse, titre en italique, mention de la thèse et de l'université entre crochets :

Nom de l'auteur, Initiale(s) du prénom. (année). *Titre de la thèse* [Thèse de doctorat, Nom de l'établissement]. Nom du site hébergeant la thèse. URL

Exemple :

– Lenoir, M. (2012). *Le bien-être de l'élève au collège : représentations des professeurs et des élèves*. [Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation, Université Lumière-Lyon 2]. thèses.fr. <http://www.theses.fr/s22447>

Pour un rapport institutionnel, un ouvrage anonyme, le titre est en italique :

Organisation ou auteur, Initiales(s) du prénom. (année). *Titre du rapport*. URL

Exemples :

- Cour des comptes. (2010). *L'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous*. La documentation française.
- DEPP. (2022). *Repères et références statistiques*.

La présentation des références bibliographiques indiquée ci-dessus n'est pas indispensable pour la soumission, mais est exigée après acceptation de l'article.

À PROPOS DE L'ÉCRITURE INCLUSIVE

La revue *Éducation & formations* veille à ce que l'écriture des articles qu'elle publie ne véhicule pas de stéréotypes de genre. Les auteurs et autrices qui le souhaitent peuvent adopter une écriture inclusive à condition de la maintenir sur l'ensemble de leur contribution. La cohérence tout au long du texte est primordiale.

Cependant, pour des contraintes éditoriales et d'accessibilité, l'usage du point médian (ou du point bas) n'est pas accepté. En effet, certains logiciels ou applications de lecture d'écran, utilisés notamment par les personnes malvoyantes, vocalisent ce point médian, rendant la compréhension du texte difficile.

Nous rappelons aux auteurs et autrices l'usage possible :

- de la double flexion aux noms, ou doublets lexicaux (ex. : les enseignantes et les enseignants) mais aussi aux pronoms (ex. : elles et ils; tous et toutes) qui seront ordonnés selon l'ordre alphabétique ;
- des accords des noms de métiers, titres, grades et fonctions avec le sexe des personnes qui les occupent ;
- des mots épïcènes, c'est-à-dire les mots dont la forme ne varie pas entre le masculin et le féminin (ex. : élève, fonctionnaire, agent) et des mots englobants, c'est-à-dire les mots qui désignent indifféremment une femme ou un homme (ex. : une personne, le corps professoral, un être humain, etc.).

Les auteurs et autrices pourront se référer au [Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe](#), publié par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

À PROPOS DES ARTICLES « DONNÉES & MÉTHODES »

Un article « Données & Méthodes » est une publication scientifique, évaluée par les pairs, mais d'un format plus court qu'un article de recherche classique (30 000 signes contre 50 000 signes). Il permet à des producteurs et productrices de données de décrire eux-mêmes précisément un ou des jeux de données originaux (enquête, base administrative, regroupement de sources). La communauté scientifique est ainsi informée de l'existence de ce jeu de données, mais aussi de ses modalités et de son potentiel de réutilisation. La publication d'un tel article permet de fait de valoriser les données, d'en augmenter la visibilité, de les citer en mettant en avant le travail de production, de faciliter leur réutilisation, et de contribuer à la traçabilité des réutilisations et des citations.

Par extension, cette catégorie de contributions peut accueillir des articles méthodologiques proposant par exemple le développement d'indicateurs sur une problématique ciblée ou de méthodes statistiques ou économétriques d'intérêt dans les domaines disciplinaires couverts par la revue.

Afin de répondre à ces objectifs, un article « Données & Méthodes » devra contenir les éléments suivants :

- contexte et enjeux, ainsi que les éventuelles procédures éthiques ou juridiques, les labellisations éventuellement obtenues ;
- pour un article présentant un jeu de données, la présentation de ces données incluant les méthodes de collecte, les éventuels enrichissements des données par appariements, leur pondération, et toute analyse technique et statistique permettant de valider la qualité des données ;
- pour un article s'attachant à décrire le développement d'indicateurs, les sources des données utilisées pour calculer cet ou ces indicateurs devront être présentées ;
- originalité, potentialités et limites du jeu de données, de l'indicateur, ou de la méthode ;
- conditions de mise à disposition des données et d'accès à la documentation associée, en indiquant également sous quel format elles sont stockées, et en fournissant le cas échéant le lien pérenne (URL, DOI) vers l'entrepôt (*data repository*, ou *repository of research data*) où le jeu de données est déposé ;
- bibliographie ;
- annexes éventuelles.

Nous rappelons que la revue *Éducation & formations* permet l'usage d'encadrés qui permettent de sortir du texte principal des éléments pour les mettre en exergue, ou au contraire pour isoler un passage pouvant paraître trop ardu (détail d'un modèle économétrique) ou pour fournir un cadre législatif ou la réglementation existante sur le sujet traité. Ces encadrés font partie intégrante de l'argumentaire général.

Voici un exemple d'article auquel il est possible de se reporter :

Bonnevialle, L., Klipfel, J. (2023). Le panel des bacheliers 2014. *Éducation & formations*, 105, 13-24. <https://doi.org/10.48464/ef-105-01>

PROCÉDURES POUR LES CARTES

1- Les éléments essentiels de la carte

Chaque fichier pour un indicateur cartographié comportera obligatoirement :

- le **titre** ;
- la **légende** ;
- la **source** ;
- le **champ** des données ou le champ géographique, si spécifique ;
- la **valeur de référence** France métropolitaine + DROM, si nécessaire ;
- une **note de lecture**, si nécessaire ;
- l'orientation (flèche Nord) est utile uniquement si la carte n'est pas orientée au Nord.

L'auteur réalise un fichier par carte.

2- Les éléments essentiels d'une carte

✓ Le format des cartes

Le format des cartes de la revue est contraint par la taille de cette publication.

Les éléments sur les cartes devront s'adapter aux formats proposés.

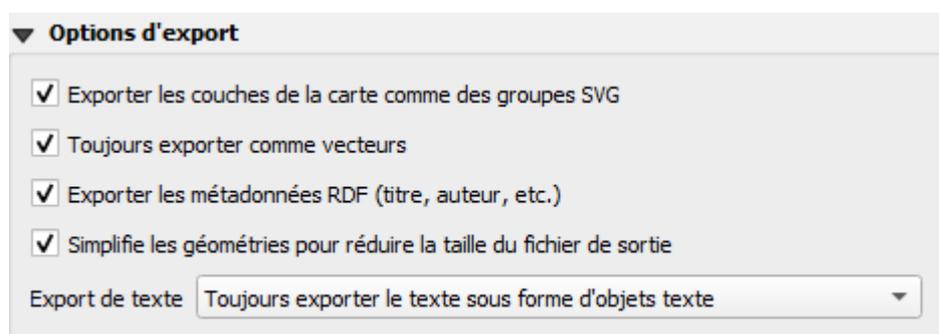
Il est indispensable de penser la représentation des cartes en ayant en mémoire les formats :

- deux cartes en vis-à-vis : 6,2 cm de large chacune ;
- carte en demi-page : 13 cm de large ;
- carte en pleine page : 13 x 19 cm.

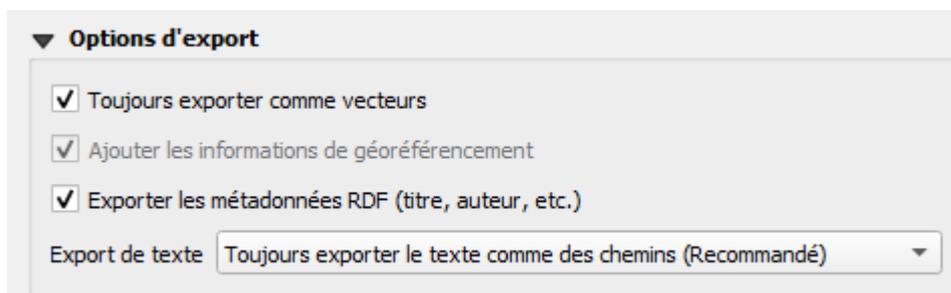
Une mention de l'auteur au rédacteur en chef peut être faite sur le format de carte préconisé lors de la mise en page.

✓ Export des cartes en svg ou pdf

Les cartes sont à transmettre au format **svg** de préférence en cochant les modalités sous QGIS :



Si l'export au format svg est impossible, le format **pdf** est à privilégier, en cochant les modalités sous QGIS :



Nommage du fichier : il comportera le n° de la figure dans le manuscrit : « figure_XX ».

✓ Précisions sur les éléments d'habillage : titre, source, champ

Les titres resteront descriptifs et ne focaliseront pas sur une ou des zones particulières. Les titres figureront sur la carte. Le titre doit comporter la date de référence des données et le champ public/privé.

Le titre doit se présenter sous cette forme, par exemple :

Part des élèves en situation de handicap

Secteurs Public et Privé, rentrée 2021

Le champ des données doit se présenter sous cette forme, par exemple :

Champ : établissements sous tutelle du MENJS.

Le champ géographique doit se présenter sous cette forme, par exemple :

France

3- Rappels sur la représentation des données

✓ Les types de données

Données quantitatives de stock (effectifs) :

➔ Cercles proportionnels

Données quantitatives de taux/nombre moyen :

➔ Choix du mode de discrétisation et application d'un dégradé de couleurs (camaïeu) ou d'une double gamme inversée si valeurs négatives et positives (dégradé de bleu + dégradé de rouge)

Données qualitatives/typologie :

➔ Une couleur par valeur de la typologie.
Les données sont souvent qualitatives.

✓ Les palettes de couleurs

Dans un SIG : utiliser une palette proposée et respecter les règles suivantes :

Données quantitatives de taux

Choisir un dégradé d'une même couleur, du clair au foncé, **en évitant absolument le blanc en première classe**. Le blanc est utilisé pour une absence de donnée.

Le gris est utilisé pour des valeurs non significatives ou non disponibles.

Le choix des couleurs peut être fonction du message à faire passer.

Ex. : le rouge n'est pas toujours une couleur adéquate, notamment si l'on représente un phénomène dit « positif », comme des taux de réussite.

Données qualitatives/typologie :

Utiliser des couleurs différentes, mais de même intensité.

Si la typologie inclut une notion d'ordre, une même couleur peut être utilisée plusieurs fois, du clair au foncé.

✓ La discrétisation

= méthode permettant de découper une série de données en classes

Règles sur les bornes de classes

- Les classes couvrent l'ensemble de la série de données statistiques ;
- Une valeur appartient à une seule classe ;
- Aucune classe ne doit être vide ;
- Les classes sont continues ;
- La borne supérieure n'inclut pas la valeur, celle-ci sera comprise dans la classe suivante, ex. : [a ; b [[b ; c [[c ; d [
- La moyenne ne doit pas être une contrainte de borne de classe ;
- Les bornes sont souvent définies en fonction des valeurs de la série et non de seuils ou de médianes définies entre les valeurs de la série ;
- Les bornes sont définies en fonction de seuils arrondis qui faciliteraient la lecture ou de seuil ayant une signification particulière (ex. : score à 100) ;

Le nombre de classes : est fonction de l'amplitude de la série, des ruptures et du nombre d'entités représentées. Pour des cartes avec peu d'entités géographiques (ex. : nouvelles régions académiques), quatre classes suffisent. Pour des cartes aux autres mailles, cinq classes peuvent être préférables. Dans des cas de valeurs très extrêmes, on pourra ajouter une classe les isolant et en le signifiant visuellement (ex. : cartouche de légende espacé des autres).

Le choix du mode de discrétisation

➔ Pour les données quantitatives de taux (%)

<p><u>Quantiles ou effectifs égaux</u></p> <p>Propriétés : les classes ont le même nombre de valeurs</p> <p>Construction : nb. de valeurs/nb. de classes</p> <p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Facilement compréhensible par le lecteur▪ Permet de comparer (ordre de grandeur) la position géographique dans différentes distributions <p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Risque de pertes d'information sur la forme de la	<p><u>Seuils naturels</u></p> <p>Propriétés : prend en compte la forme de la distribution</p> <p>Construction : <i>manuelle</i>, bornes définies en fonction des concentrations de valeurs</p> <p><i>Automatique/Jenks</i> : utilisation de l'algorithme de Jenks qui minimise la variance intra classes et maximise la variance interclasses.</p> <p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Permet un compromis entre la transmission de
--	---

<p>distribution</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne met pas toujours en évidence les valeurs extrêmes 	<p>l'information et la conservation des caractéristiques de la distribution</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adaptée à toutes les formes de distribution <p>Inconvénients méthode manuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Très subjectif ▪ Ne permet pas la comparaison de cartes, sauf en appliquant les mêmes bornes et en changeant le min et le max
<p><u>Amplitude égale</u></p> <p>Propriétés : prend en compte la forme de la distribution</p> <p>Construction : (max-min)/nb. de classes</p> <p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Facilement compréhensible par le lecteur ▪ Permet la comparaison dans le temps d'un phénomène (discrétiser sur l'ensemble des valeurs) <p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Très mal adaptée à une distribution non uniforme ▪ Peut créer des classes vides 	<p><u>Moyenne et écart-type</u></p> <p>Propriétés : basée sur les paramètres de dispersion</p> <p>Construction : moyenne comme centre de classe ou limite de classe, l'écart-type sert à calculer l'amplitude des classes</p> <p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prend en compte les caractéristiques de la distribution ▪ Permet la comparaison <p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficile à comprendre pour le lecteur non initié ▪ Efficace pour des distributions gaussiennes ou peu dissymétriques

Exemple :

La même série de valeurs a été discrétisée selon les quatre méthodes présentées ci-dessus.

Le message transmis par la carte est alors différent. Le choix de la discrétisation est un compromis entre le degré de résumé de l'information statistique et le message cartographique. Le cartographe choisit le message qu'il transmet.

La représentation cartographique de données est donc subjective.

